



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déficits publics

Question écrite n° 72390

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance adopté le 27 juin 2005 par le Conseil européen. Elle lui rappelle que ce pacte repose sur trois éléments : un engagement politique consigné dans une résolution par le Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997, un volet préventif de surveillance multilatérale des finances publiques des États membres et un volet correctif détaillant les mesures à prendre en cas de déficit excessif. Ainsi la réforme du pacte de stabilité et de croissance introduit des modalités plus souples pour réduire les déficits au travers du volet correctif de ce pacte. Elle lui demande de lui indiquer les principaux changements apportés dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72390

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7774